


## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** **bio.x Reiniger**  
(Référence : 183543)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**  
Préparation liquide de cultures bactériennes non pathogènes.  
Utilisée dans les fontaines biologiques de dégraissage.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**  
**DENIOS AG**  
Dehmer Str. 58-66  
D-32549 Bad Oeynhausen  
[info@denios.de](mailto:info@denios.de)  
Tel. 00 49 57317530  
Fax: 00 49 5731/753-197
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Numéro Orfila (01 45 42 59 59)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**  
**Classification selon les critères de la Directive Européenne 1999/45/CE.**  
Le mélange est classé :  
Xi (Irritant)  
R36 Irritant pour les yeux.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**  
**Symbole(s)**  

- Indication(s) de danger :** Aucune
- Phrase(s) de risque :**  
R36 Irritant pour les yeux.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) de sécurité :**  
**S24/25** Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Autres éléments d'étiquetage requis:**  
Contient du D-limonène. Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers :**

Aucun identifié.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Classification des ingrédients selon la Directive 67/548/CEE**

Identificateur	Conc. (%)	Symboles	Phrases R	N° CAS	N° CE
Polyethoxylated Alcohols	5-10	Xn	22-41	68439-46-3	ND
Sulfonic acids sec alcanes C3-C17, sodium salt	< 5	Xi	36/38	85711-69-9,	288-330-3
Dodecylbenzene sulfonic acid	<5	Xn, C	22-34	27176-87-0	248-289-4.
Orange terpene	<1	Xn, N	10, 38, 43, 65, 50/53	8028-48-6	232-433-8
2-butoxyethanol	<1	Xn	R20/21/22 36/38	111-76-2	203-905-0
2-aminoethanol	<1	C, Xn	20/21/22, 34	141-43-5	205-483-3

Les autres ingrédients ne sont pas classés comme dangereux ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites fixées par la Directive 1999/45/CE.

**3.2. Classification des ingrédients selon le Règlement (CE) No. 1272/2008**

Identificateur	Conc. %	Classes et catégories de danger	Pictogramme, Mention d'avertissement	Mention de danger	Limites de conc. spécifiques, facteurs M	N° CAS	N° CE
Polyethoxylated Alcohols	5-10	Acute Tox. 4 * Eye Dam. 1	GHS05 GHS07 Danger	H302 H318	NA	68439-46-3	ND
Orange terpene	<1	Asp. Tox.1 Aq. Acute 1 Aq. Chronic 1 Flam. Liq. 3 Skin irrit. 2 Skin Sens. 1	GHS08 GHS02 GHS09 GHS07 Danger	H304 H400 H410 H226 H315 H317	1 (M-factor chronique)	8028-48-6	232-433-8
2-butoxyethanol	<1	Acute tox., 4, (inhalation); Acute tox., 4, (dermal); Acute tox, 4, (oral) Skin irrit., 2; Eye irrit., 2;	GHS07 Attention	H332 H312 H302 H315 H319	NA	111-76-2	203-905-0
2-aminoethanol	<1	Acute tox., 4, (inhalation); Acute tox., 4, (dermal); Acute tox, 4, (oral) Skin corrosion., 1B; Eye irrit., 2;	GHS05 GHS07 Danger	H332 H312 H302 H314	NA	141-43-5	205-483-3

Les autres ingrédients ne sont pas classés comme dangereux ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites fixées par le Règlement (EC) n° 1272/2008.

Substances ayant des limites d'exposition professionnelles :

2-aminoéthanol : VME 8h = 2,5 mg/m<sup>3</sup> et VLE 15min = 7,6 mg/m<sup>3</sup>

2-butoxyethanol : VME 8h = 3 mg/m<sup>3</sup> et VLE 15min = 6 mg/m<sup>3</sup>

## 4. PREMIER SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours :

- En cas d'inhalation:** Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et selon les symptômes consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau:** Rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon doux pendant au moins 20 minutes. Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas d'irritation consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux:** Laver immédiatement et abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts. En cas d'irritation consulter un médecin.
- En cas d'ingestion:** Rincer la bouche, ne rien faire boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux.

Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique conseillé

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction :** En cas d'incendie à proximité tous les agents d'extinction sont autorisés : eau, sable, mousses, poudres sèches et dioxyde de carbone peuvent être utilisés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie des oxydes de carbones peuvent se former.
- 5.3 Conseils aux pompiers:** Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eloigner les personnes du lieu de l'accident. Porter des vêtements de protection appropriés (lunettes, gants, blouse, masque).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucun. Les rejets peu importants ne devrait pas poser de problème sur l'environnement. .

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Stopper le déversement. Absorber tout produit répandu à l'aide d'une matière inerte adaptée (ex. terre, sable) ou une pompe à vide. Transférer les matières récupérées dans des containers à déchets étiquetés de la même manière que les containers originaux. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

- 6.4 Référence à d'autres sections :** Se référer aux sections 8 et 13 concernant les vêtements de protection et l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

- Précautions: La substance doit être manipulée selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à la réglementation locale afin de limiter toute exposition inutile. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Le produit est formulé à base de micro-organismes spécifiques non pathogènes pour les humains. Lors de la manipulation de la préparation, il est conseillé de panser les blessures de la peau.
- Mesures techniques: L'utilisation de gants limite le contact avec la préparation.
- Exigences spécifiques: Aucune.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

- Exigences spécifiques du lieu de stockage :  
Aucune
- Matières incompatibles: Ne pas stocker dans des emballages métalliques non protégés.
- Conditions de stockage: Stocker dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Garder les emballages hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation à l'abri de l'humidité. Eviter les températures inférieures à 0°C et supérieures à 45°C pour préserver la stabilité biologique de la préparation.
- Quantités limites : Aucune
- Emballages: L'emballage peut être recyclé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune identifiée

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

#### Valeur limite d'exposition :

2-Butoxyethanol – CAS: 111-76-2

VME – 8h: 2ppm ou 9,8mg/m<sup>3</sup>

VLE -: 30ppm ou 147,6 mg/m<sup>3</sup>

2-aminoethanol – CAS: 141-43-5

VME – 8h: 1ppm ou 2,5mg/m<sup>3</sup>

VLE -:3ppm ou 7,6mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation locale par extraction d'air pour diminuer l'exposition à la préparation.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Après évaluation du risque d'exposition, l'utilisateur décidera de l'équipement de protection individuelle et de l'opportunité de mettre en place des mesures de contrôles techniques. En fonction des informations toxicologiques disponibles, les mesures de protection élémentaires indiquées ci-dessous devront être envisagées.

#### Protection des yeux/ du visage:

Lors de la manipulation de la préparation, le port de lunette de protection est conseillé afin d'éviter tout contact avec les yeux. (lunettes avec protections latérales qui protègent des éclaboussures BS2092 ou EN166).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains:

Eviter les contacts la peau spécialement en cas de blessures. Utiliser des gants en PVC ou caoutchouc selon la norme EN374. L'utilisation des gants ne doit pas dépasser la durée de résistance à la rupture indiquée par le fabricant.

##### Divers :

Les équipements ou les vêtements spécifiques ne sont pas nécessaire en général. Eviter tout contact avec la peau abîmée. Cependant en cas de manipulation fréquente et répétée de ce matériau le port de vêtements de protection adaptés (type 5) conforme à la norme NF EN 13982-1 est recommandé.

#### Protection respiratoire:

Pas de besoins spécifiques de ventilation. Cependant si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produits en suspension en dessous d'un seuil acceptable - en fonction des informations disponibles et en l'absence de limite d'exposition professionnelle - l'utilisation d'un Equipement de Protection Respiratoire conformément à la norme EN405 FFP2 est recommandée.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide jaune
Odeur:	Agrume
pH:	9
Point/Courbe d'ébullition:	Non déterminé
Point/Courbe de fusion:	Non applicable
Point d'éclair:	Non déterminé
Auto-inflammabilité:	Non déterminé
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif compte tenu des produits chimiques qu'il contient
Propriété oxydante:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité relative:	1,01 @ 25°C
Solubilité	- dans l'eau: Complete - dans l'huile: Non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Viscosité : 25 Cps

---

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1 Réactivité:** Le mélange n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation
- 10.2 Stabilité chimique :** Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**  
Aucune connue
- 10.4 Conditions à éviter:** Variations excessives de températures (en dessous de 0°C et au dessus de 45°C)
- 10.5 Matières incompatibles:** Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :**  
En cas d'incendie des oxydes de carbones peuvent se former.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

**11.1.1 Toxicité aiguë**

Ingestion, LD50 voie orale rats (mg/kg): non déterminée  
Inhalation, CL50 inhalation rats(mg/l/4h): non déterminée  
Peau, DL50 derme rat (mg/kg) non déterminée

**11.1.2. Irritation**

Irritation de la peau non déterminée  
Irritation des yeux Irritant

**11.1.3 Sensibilisation**

Par contact cutanée non déterminée

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

- 12.1 Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Aucune donnée toxicologique spécifique sur les organismes du sol, les plantes et les animaux terrestres n'est disponible.
- 12.2 Persistance et biodégradabilité** Une biodégradation rapide de la préparation est escomptée. Cependant aucune information sur la biodégradation anaérobie n'est disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas de bioaccumulation à prévoir compte tenu de la haute solubilité dans l'eau. Croissance excessive de la biomasse non probable.
- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'information disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Pas d'information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Ne contribue pas à la diminution de l'ozone, à la création d'ozone photochimique et à l'effet de serre. Pas d'effet nuisible sur les systèmes épuratoires urbains.

**12.7 Autre information:**

Micro-organismes de classe 1 (Fédération Européenne de Biotechnologie) sélectionnés dans l'environnement.

---

**13. CONSIDERATIONS RELATIVE A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Collecter dans les emballages d'origine et éliminer conformément aux règlements locaux.

15 01 02 - déchets d'emballages en matière plastiques non dangereux

---

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

Aucun

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification microbiologique**

La préparation n'est pas considérée comme dangereuse selon la directive du Conseil 2000/54/CE sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition a des agents biologiques au travail. Selon cette même directive, tous les microorganismes entrant dans la composition de cette préparation appartiennent au groupe 1, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas susceptible de provoquer une maladie chez l'homme.

**Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 648/2004 (détergent): A déclarer**

COMPONENT	FONCTION	QUANTITE (%)
Agent non ionique	Tensioactif	5-10
EDTA	Agent chélateur	< 5
Parfum limonène	parfum	
1,2 – Benzisothiazolin-3-one	Conservateur	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique :**

Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée pour ce mélange.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Phrases R (selon la directive 67/548/CEE)**

- R10** Inflammable  
**R20/21/22** Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
**R22** Nocif en cas d'ingestion.  
**R34** Provoque des brûlures.  
**R36** Irritant pour les yeux.  
**R36/38** Irritant pour les yeux et la peau.  
**R38** Irritant pour la peau.  
**R41** Risque de lésions oculaires graves.  
**R43** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
**R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Mention de danger selon le règlement (CE) n°1272/2008**

- H226** Liquide et vapeurs inflammables  
**H302** Nocif en cas d'ingestion.  
**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
**H312** Nocif par contact cutané.  
**H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
**H315** Provoque une irritation cutanée.  
**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H318** Provoque des lésions oculaires graves.  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H332** Nocif par inhalation.  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques  
**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Code des symboles de danger**

- GHS02** Flamme  
**GHS05** Corrosion  
**GHS07** Point d'exclamation  
**GHS08** Danger pour la santé  
**GHS09** Environnement



### Règlement (CE) n° 648/2004 (Détergent)

Ce produit est en accord avec le règlement 648/2004/CE concernant la biodégradabilité des tensioactifs. Les données relatives à cette conformité sont à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

### Sources

Composition détaillée

MSDS des fournisseurs

ESIS website <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/>

GESTIS-Substance Database <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp#>

### Autres

Sécurité/classification: [http://www.dsmz.de/microorganisms/bacterial\\_nomenclature.php](http://www.dsmz.de/microorganisms/bacterial_nomenclature.php)

<http://www.biosafety.be/GB/WPProcGB.html>

Exposition professionnelle: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:142:0047:0050:FR:PDF>

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:038:0036:0039:FR:PDF>

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:0089:FR:PDF>

[http://bgia-online.hvbg.de/LIMITVALUE/WebForm\\_gw.aspx](http://bgia-online.hvbg.de/LIMITVALUE/WebForm_gw.aspx)

### NB :

Ce mélange est un concentré destiné à être dilué avant utilisation. Une fois dilué, le mélange ne présente plus de danger pour l'homme ou l'environnement.

Version 3 – Points révisés : 1-12 - le 01-12-2011

---

Les renseignements ci-dessus sont basés sur l'état actuel de nos connaissances. Ils sont de bonne foi et s'appliquent au produit en tant que tel. En cas de mélange s'assurer d'aucun nouveau danger.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.